

Voisinage (Politique européenne de / PEV)

Le **voisinage** désigne, dans son acception courante, à la fois la proximité dans l'espace de lieux, objets ou personnes et les relations entre voisins. Le voisinage renvoie aussi à l'ensemble des espaces fréquentés par un acteur (individuel ou collectif), et est donc un objet géographique qui fluctue selon les interactions spatiales de cet acteur.

La **Politique européenne de voisinage (PEV)** est née, en 2003, de la nécessité de redéfinir les liens que l'Union Européenne entretient avec les pays voisins dans le contexte de son **élargissement** jusqu'à 27 membres en 2007. La PEV encadre les relations entre l'Union Européenne et les 16 pays avec lesquels elle partage une frontière maritime ou terrestre : Algérie, Arménie, Azerbaïdjan, Biélorussie, Égypte, Géorgie, Israël, Jordanie, Liban, Libye, Moldavie, Maroc, Autorité palestinienne, Syrie, Tunisie et Ukraine. Bien qu'elle soit également un voisin de l'UE, les relations avec la Russie reposent sur un partenariat stratégique qui englobe quatre « espaces communs », à la place de la PEV.

Cette politique s'inscrit dans le cadre de la Stratégie de sécurité européenne de décembre 2003 qui vise à « éviter l'émergence de nouvelles divisions en Europe et à promouvoir la stabilité et la prospérité à l'intérieur et autour des nouvelles **frontières** de l'Union ».

Cet objectif sécuritaire est lié au rapprochement géographique de l'Union européenne avec des pays considérés comme pauvres ou engagés dans des conflits et à ses conséquences (conflits aux confins de l'Europe orientale, dans le Caucase du Sud, en Moldavie, conflit israélo-palestinien, etc.) ainsi qu'aux effets possibles de l'immigration clandestine, du crime organisé ou des risques environnementaux (*soft security*).

Cette politique repose surtout sur des plans d'action PEV bilatéraux de trois à cinq ans qui prévoient, pour ces pays, des réformes dans les domaines économique et politique, le rapprochement de leurs législations avec la législation européenne, leur association à des programmes communautaires qui sont autant de mesures pour atteindre cet objectif sécuritaire.

Néanmoins, dans le contexte renouvelé des crises qui ont touché l'Europe dans la dernière décennie (printemps arabes de 2011, crise migratoire de 2015, terrorisme) le bilan de cette politique a été jugé mitigé, ce qui a conduit à un réexamen de son contenu, de ses objectifs et de son fonctionnement dès 2015, régulièrement révisés depuis.

(ST), décembre 2010. Dernière modification (LF) en décembre 2020.

Pour compléter

- Pascal Orcier, 2013-2021, « **L'Europe entre associations, alliances et partenariats. L'état de l'Union européenne, de la zone euro, de l'espace Schengen et de l'Otan au 1^{er} janvier 2021** », *Géoconfluences*, mis à jour le 21 décembre 2020.
- Julien Vercueil, « **Union européenne - Russie : des "politiques de voisinage" de l'énergie** », *Géoconfluences*, 2007.
- Olivier Clochard, « **Jeux de frontières à Chypre : quels impacts sur les flux migratoires en Méditerranée orientale ?** », *Géoconfluences*, 2008.
- Emmanuel Bioteau et Bénédicte Michalon, « **L'élargissement de l'Union européenne à l'Est, Bruxelles au défi des relations transfrontalières** », *Géoconfluences*, 2008.
- Dossiers de la Documentation française :

- [Rapport d'informations sur la politique européenne de voisinage, 2020.](#)
- [Sur le site de la Commission européenne : Les actualités concernant la politique européenne de voisinage.](#)
- [Une fiche thématique sur la PEV, 2019.](#)